

CODE	UCW0L165 Licence – UCW0M264 Masters	2017-2018
TITRE	POLITIQUES SEMENCIERES ET DROIT DE L'INNOVATION VEGETALE. LES ENJEUX DE LA CONSERVATION DE L'AGROBIODIVERSITEET DE SECURITE ALIMENTAIRE	

UFR ou service de rattachement : Droit

Responsable de l'ETC : Fabien Girard
Coordonnées : fabien.girard@univ-grenoble-alpes.fr

Enseignant/intervenant (si différent du responsable) :
Coordonnées :

Secrétariat pédagogique (éventuellement) :

Nombre d'heures/semestre : 20

Capacité maximale par groupe : 40

Nombre de groupe : 1

Lieu (site souhaité) : UPMF

Salle (équipement) : vidéoprojecteur

Créneaux horaires :

le jeudi après-midi de 13h30 à 15h30 et de 15h30 à 17h30

ETC ouvert aux semestres : S2 uniquement

Public étudiant concerné : L2 - L3 – M1 – M2

Programme résumé : Les politiques semencières qui définissent les priorités agricoles et fixent les règles en matière d'enregistrement des variétés et de mise sur le marché, de même que les règles juridiques qui permettent la protection juridique des innovations végétales (certificat d'obtention végétale, brevet), ont un impact profond sur la sécurité alimentaire et la conservation de l'agrobiodiversité. C'est ce que ce cours s'efforce de montrer à partir d'exemples locaux et régionaux puisés en Amérique Latine, en Afrique de l'Ouest et en Europe. Il s'intéresse également au cadre international, notamment aux Accords de Libre-Échange, et s'attache à décrire des initiatives visant à garantir la coexistence entre le modèle semencier formel (semences commerciales) et les réseaux semenciers traditionnels.

Pré requis ou remarques à l'attention des étudiants : curiosité pour les thématiques liées à l'environnement, la brevetabilité du vivant, le monde végétal, l'agriculture. Connaissances élémentaires en matière de politiques agricoles.

Compétences à acquérir : - mécanismes juridiques de protection de l'innovation végétale ; - cadre réglementaire de mise sur le marché des semences ; - cadre juridique et politique de protection de la biodiversité ; - structure et fonctionnement des réseaux semenciers traditionnels. À l'issue de cet enseignement, les étudiants auront normalement compris les grands enjeux politiques et juridiques que posent la sécurité alimentaire et la protection de l'agrobiodiversité.

Nature de l'UE : cours magistraux – travail personnel

Généralités : (assiduité)

La validation est évaluée sur la base de deux critères :

1° L'assiduité est vérifiée à chaque séance.

2° Les exposés oraux par groupes de 4 étudiants (qualités de recherche, de structuration de la pensée) et d'expression ;

Activité	Heures
Cours magistral	20h
Exposés	4h
TOTAL	24h

Modalités du contrôle des connaissances : notation sur 20 (coefficient 1 : à définir)

Nature	Première session	Deuxième session
Contrôle continu	X	Report de note de session1